

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01024

Numéro SIREN : 849 963 384

Nom ou dénomination : 1CLUSION

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2023 sous le numéro de dépôt 2390

# 1CLUSION

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 10.000 euros  
Siège social : Chemin du Plan d'Arles Biver  
13120 GARDANNE  
849 963 384 RCS AIX-EN-PROVENCE

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 17 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Et le lundi dix-sept janvier,  
A 10h,

Les associés de la Société 1CLUSION se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 3 Janvier 2022.

Monsieur Claude BOUMENDIL préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolution proposés par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

## PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer dans le cadre de l'audit légal des petites entreprises :


- Monsieur Francis CARA, 7 avenue Roland CORRAO 13721 MARIGNANE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.  
La durée de la fonction qui est de trois exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.
- Monsieur Dominique JACOB, 7 avenue Roland CORRAO 13721 MARIGNANE, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.  
La durée de la fonction qui est de trois exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 11h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.


Claude BOUMENDIL

DocuSigned by:  
  
B7FC8B1BF3A94EB...


Amélie BOUMENDIL

DocuSigned by:  
  
A93081734644414...

Marie BOUMENDIL

DocuSigned by:  
  
FEEF824A10C1453...

Thomas FAQUE

DocuSigned by:  
  
5D200D75B7FF4F5...